



Tél 05.65.24.72.12  
mairie.aujols@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'AUJOLS

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 11 AOUT 2022**

**PROCES-VERBAL**

**Présents** : Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Pierre MORICE, Caroline TREMESAYGUES, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Frédéric BARBILLON, Vincent GANGLOFF, Mireille PFENDT, Damien NASTORG

**Absent excusé** : Sébastien JACQUES.

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Pierre MORICE	18h30	19h45

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance :

**Ordre du jour :**

- 1/ APPROBATION du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022
- 2/ AFFAIRES SCOLAIRES : nouveau tarif cantine au 1<sup>er</sup> septembre 2022
- 3 / ENTRETIEN ESPACES VERTS : signature d'un contrat de prestation de services
- 4/ AMENAGEMENT PLACE DE L'ECOLE : point sur le projet
- 5/ AMENAGEMENT ABORDS MAIRIE : point sur le projet

**1/ Approbation du procès- verbal de la séance du 11 juillet 2022**

Après lecture, le procès-verbal du 11 juillet 2022 est adopté à l'unanimité, sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

**2/ Affaires scolaires : nouveau tarif cantine au 1<sup>er</sup> septembre 2022**

Madame le Maire indique que la commune de Lalbenque a communiqué le prix qui sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour la fourniture des repas de la cantine scolaire.

Le nouveau tarif sera de 4.60 € le repas, tarif refacturé aux familles à prix coutant.

Madame le Maire fait remarquer que les repas produits par la cuisine centrale de Lalbenque sont fabriqués en grande partie à partir de produits locaux et bio justifiant le prix de facturation.

**Délibération** : le conseil municipal, après en avoir délibéré valide à l'unanimité le nouveau tarif de 4,60 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### **3/ Contrat de prestation de services pour l'entretien des espaces verts.**

Madame le Maire donne lecture de la proposition technique et commerciale de l'association YMCA (qui emploie des travailleurs en situation de handicap) pour l'entretien des espaces verts du cimetière et de ses abords pour la période de septembre à décembre 2022.

La proposition tarifaire est basée sur un forfait de 3 prestations pour la somme TTC de 1 206,00€

**Délibération** : le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition tarifaire et autorise Madame le Maire à signer le contrat avec l'association YMCA ainsi que tous futurs contrats chaque fois que de besoin.

### **3/ Aménagement place de l'école**

Compte-rendu de la réunion avec Monsieur BOURHOVEN qui a eu lieu le mercredi matin 10 août : ce dernier poursuit ses réflexions quant aux meilleures conditions de protection d'approche du bus scolaire par les enfants.

Madame le Maire indique qu'elle va solliciter les services du CAUE pour avis et conseils sur cet aménagement.

### **4/ Travaux mairie**

Madame le Maire fait le point sur l'avancement du projet pour lequel le permis de construire a été obtenu.

La mise en ligne du marché sur la plate-forme dématérialisée sera effectuée dans la semaine du 22 août. Il reste à mettre à jour les différents documents qui seront nécessaires pour le lancement du marché.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'ayant été formulée, la séance est levée.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Geneviève DEJEAN

Pierre MORICE